



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving/Réception des soumissions
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - No de FAX:
(306) 780-5232

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A
SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT NE COMPORTE PAS
UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Stations Totales Robotisées		Date : 4 juin 2019
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-19-5027/A - PW-19-00872615		Amendment No. – N° de la modification 002
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201905027		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	14h00	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	11 juin 2019	
Incoterms 2010 "DDP Delivered Duty Paid" See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Rachel Sookoo, Agente d'approvisionnement		
Telephone No. – No. de téléphone 639-625-3291		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-5232
Delivery Required – Livraison exigée N/A		Delivery Offered – Livraison proposée N/A
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification vise à :

- répondre à une question reçue pendant la période de soumission.

QUESTION ET RÉPONSE

Question 16 : En ce qui concerne les modifications apportées aux spécifications. Je dirais que certaines des spécifications émises étaient destinées à accueillir une marque à petit budget. En particulier la question 4.

Question 4: Section A: Station totale robotisée, Spécification #25: Être équipée d'un module de communications multifonctions fondé sur la télématique qui confère des capacités de sécurité et de maintenance :

Cette exigence semble citer des termes de marketing propre à un fabricant plutôt qu'une terminologie courante dans l'industrie. Veuillez expliquer en termes courants dans l'industrie exactement ce que veut dire cette exigence.

Réponse 4: Supprimer cette exigence.

Cette fonctionnalité est proposée par la plupart des marques de première qualité du secteur. Nous demandons que cette exigence soit rétablie dans l'intérêt de la GRC. Il y a de grands avantages reliés à cette fonctionnalité tel que :

- Sécurité: Si l'instrument est volé ou égaré, il peut être facilement localisé et récupéré, ou verrouillé et considéré comme inutilisable.
- Amélioration de l'instrument: La communication permet au fabricant d'avertir l'utilisateur si un nouveau micrologiciel est disponible pour son instrument afin d'accroître ses fonctionnalités et sa convivialité.
- Assurance: Il existe souvent une réduction significative du coût d'assurance pour les instruments dotés d'une telle caractéristique, car la probabilité de récupérer l'instrument récupéré s'il est volé augmente considérablement.

Un fournisseur qui demande le retrait de cette fonctionnalité offre très probablement un produit de qualité inférieure dans sa ligne budgétaire.

Réponse 16 : L'exigence ne sera pas réinsérée dans la spécification. L'unité est généralement utilisée sur une scène de crime fermée où un vol serait hautement improbable. Aucune donnée ne seront sauvegardées sur l'appareil. Par conséquent, si une station venait à disparaître, il n'y aurait aucun risque de perte de données, seul la perte de l'équipement. Les mises à jour du micrologiciel peuvent être gérées par le fournisseur via le téléchargement ou par des moyens traditionnels. La GRC ne souscrit aucune assurance pour de tels biens.

À la suite de cette question, aucune modification n'est requise dans le document de sollicitation.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.